



## FORMATION CHARIOT AUTOMOTEUR DE MANUTENTION PEMP Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnes – CACES® R486 A et B

### Objectifs pédagogiques :

- Utiliser correctement l'équipement contre les chutes de hauteur pour la conduite de PEMP
- Identifier les différents types de PEMP et leurs caractéristiques
- Interpréter un abaque de charges d'une PEMP
- Identifier les principaux risques, interdictions et règles d'exploitation liés à l'utilisation des PEMP en entreprise
- Vérifier l'état d'une PEMP et son adéquation aux opérations prévues en moins de 10 mn
- Utiliser en sécurité les PEMP pour les opérations de bases en entreprise
- Enumérer les points de mise en sécurité et d'entretien d'une PEMP en fin de poste en moins de 5mn

### Références réglementaires :

Tout travailleur amené à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnel doit avoir reçu une formation adéquate (**art. R.4323-55 du Code du travail**) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (**art. R.4323-56**) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

Le respect de ces prescriptions impose donc :

- Que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de la plate-forme élévatrice mobile de personnel concernée, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire ;
- Que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée ;
- Qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de la plateforme élévatrice mobile de personnel concernée, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées ;
- Que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation ;
- Que son employeur lui ait délivré une autorisation de conduite pour la plate-forme élévatrice mobile de personnel concernée.

Le CACES® R486 nacelle est divisé en deux grandes catégories de travail en hauteur :

- La **catégorie A** qui regroupe les PEMP (plateformes élévatrices mobiles de personnes) à élévation verticale (1A, 3A)
- La **catégorie B** qui regroupe les PEMP (plateformes élévatrices mobiles de personnes) à élévation multidirectionnelle (1B, 3B)

### Méthodes pédagogiques

- Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.
- Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.

### Partie théorique :

- Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard.
  - Vérification des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz
  - Un livret de formation en couleur est remis à chaque stagiaire en fin de formation

### Partie pratique :

- Mise en situation en groupe.
- Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque stagiaire effectue des manœuvres sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur.
- Les exercices augmentent progressivement en difficultés et sont adaptés à l'évolution de chaque stagiaire.
- Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression.

**Moyens techniques :**

- Livret stagiaire individuel
- 1 salle de formation équipée Vidéoprojecteur, PC, paperboard
- 1 aire d'exercice pratique conforme
- PEMP représentatives selon les catégories
- Les stagiaires doivent avoir des chaussures de sécurité et des gants de protections

**Encadrement :**

- Profil type (CV détaillés sur simple demande) :
- Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.
- Titulaires des diplômes/titres/certificats requis (CACES®, permis de conduire, etc.)
- Examineurs certifiés testeurs CACES® par Bureau Veritas Certification
- Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique de l'OF et/ou par des organismes extérieurs.

**Le plus de la formation :**

- 1 aire d'exercice pratique conforme et couverte homologuée
- PEMP représentatives selon les catégories
- Formation dispensée par l'OF certifié

**Contenu du programme :**

**CONFORME À L'ANNEXE 2 DE LA RECOMMANDATION R486a**

**Théorie :**

- Connaissances générales
- Technologie des PEMP
- Les principaux types de PEMP
- Les catégories CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilités des PEMP
- Risques liés à l'utilisation des PEMP
- Justification et choix du port des EPI contre les chutes
- Exploitation des PEMP
- Vérifications d'usage des PEMP

**Pratique :**

- Port et utilisation corrects de l'équipement de contre les chutes de hauteur pour la conduite des PEMP
- Prise de poste et vérification
- Conduite en sécurité et manœuvres
- Fin de poste
  - Opérations d'entretien quotidien
  - Maintenance

**L'évaluation de la formation :**

- Suivi et sanction de la formation :
- Feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et certificat CACES® en cas de réussite aux examens.
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation :
- Tests CACES® PEMP (Examens théoriques et pratiques selon la recommandation R486 a de la CNAM) ou équivalent.
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire
- Enquête de satisfaction à chaud puis à froid



**La validation de la formation :**

- Vérification des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz
- Tests CACES® PEMP (Examens théoriques et pratiques selon la recommandation R486 a de la CNAM) ou équivalent.

**Durée de la formation :**

De 2 à 5 jours en fonction de la catégorie choisie

Avec de 1 à 4 journées de théorie et de pratique et 1 journée de test

**Public :**

Toute personne amenée à utiliser des chariots de manutention avec ou sans expérience professionnelle dans le domaine

**Pré requis :**

Être âgé de 18 ans minimum

Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales pour l'utilisation de chariot

Maîtriser le français (oral et écrit)

Maîtriser des 4 opérations mathématiques de bases

Expérience professionnelle requise: NON

**Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation**

**Modalité d'organisation :**

Formation en groupe de 2 à 14 personnes

En présentiel, parcours individualisé selon niveau, expérience et catégories visées par le

**Durée de validité CACES® : 5 ans**

**Tarifs**

**A partir de 400€ TTC la journée par stagiaire en inter entreprises en fonction du type de CACES choisi**

**Autre nous consulter au 06 09 75 72 91, [previss84@gmail.com](mailto:previss84@gmail.com).**